

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02624 Numéro SIREN : 803 535 665 Nom ou dénomination : A.C AUTO ECOLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt 3375



3375

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice concerné	01012017	et du	31122017	et de	2018	X
Déclaration soumise à l'impôt sur les sociétés						
PME innovantes, article 223 A du CGI						
vous êtes l'entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés						
ys par pays n° 2258-SD (article 223 A du CGI)						
ne date encaissement de l'impôt sur les sociétés						

A. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société A.C AUTO ECOLE	96 RUE JEAN JAURES
SIRET 8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9	95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
ite d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B. ACTIVITES	
Activités exercées AUTO ECOLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C. RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%					

Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
/ à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D. IMPUTATIONS (cf. article 223 A du CGI)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E. CONTRIBUTION	
scettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

ous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

is notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel (et expert-comptable)		Nom et adresse du conseil	
XE EXPERTISE ASSOCIES 2 RUE DE PARIS 5500 GONESSE Tél: 01.83.83.60.20		Tél:	
N° d'agrément du CGA		Date: 07/04/2018 Lieu ARNOUVILLE LES GONESSE	
Tél:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature certifiée conforme à l'original	

our les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions			e
Moins que celles visées en (a),			f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

REVENUS ET INDENNITES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		Indemnités forfaitaires.		Remboursements.
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.			
1	2	3	4	5	6	7	8	
1 YABAS OSANA PRESIDENT 2 RUE CASSIOPEE 53350 ST BRICE SOUS FORET	95	2017	3 883					
1 YABAS FRANCOIS ASSOCIE 2 RUE CASSIOPEE 53350 ST BRICE SOUS FORET	5							

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

COTISATION DES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME DE LA COTISATION PROPORTIONNELLE			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS VALANT A EG	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les PVLT et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	16 719	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Proportions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exerciceDésignation de l'entreprise Société A.C AUTO ECOLE

du 01012017

Adresse 96 RUE JEAN JAURES 95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

[illegible]

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

[illegible]**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10)		- de l'exercice 2017	
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

Nom et qualité du signataire

A ARNOUVILLE LES GONESSE 07/04/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise Société A.C AUTO ECOLENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 96 RUE JEAN JAURES95400 ARNOUVILLE LES GONESSENuméro SIRET * 8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 370	14 774
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 900	1 900
	Total I (5)	044	048	18 370	16 674
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074	1 170	1 209
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 831	1 664
	Charges constatées d'avance *	092	094	7 647	
	Total II	096	098	13 648	2 873
	Total général (I+II)	110	112	23 217	19 547
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		(8 923)	818
	Résultat de l'exercice	136		1 677	(9 741)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(5 246)	(6 923)
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 107	1 314
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 19 061)	172		26 356	25 156
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		28 463	26 470
Total général (I + II + III)				180	23 217
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le									
		13	1	1	2	2	0	1	7	13	1	1	2	2	0	1	6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								210									
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	209				214									
					215				218			64	879		49	592		
					217													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222									
	Production immobilisée *								224									
	Subventions d'exploitation reçues								226				2	720		2	159	
	Autres produits								230								44	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232				68	181		51	794	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234								
Variation de stock (marchandises) *									236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238								13	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240									
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242				38	419		28	698	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				1	300		244			1	694		1	591	
Rémunérations du personnel *									250				15	535		18	173	
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252				3	285		3	377	
Dotations aux amortissements *									254				7	105		6	582	
Dotations aux provisions									256									
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						262								
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
Total des charges d'exploitation (II)									264				66	203		58	435	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270				1	979		(6	640)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								280									
	Produits exceptionnels								290									
	Charges financières								294									
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300				302			3	101	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
	Impôts sur les bénéfices *								306									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310				1	677		(9	741)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318									
	Provisions non déductibles *								322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247					écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			302					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997		
	Dédutions	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986				Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987										
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981				Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989											
Divers ZFA (44, quaterdecies)		345				Investissements outre-mer	344											
"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)"						655												
Zones de revitalisation de la défense (44, septies)							127											
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)							991											
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)																		
Créance due au report en arrière du déficit							346											
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352				809		354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356									
	Déficits antérieurs reportables : *10.....302 dont imputés sur le résultat :														360		809	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					370				0	372				

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		302
Total des réintégrations diverses	330	302

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		1 170
Total des déductions diverses	350	1 170

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	6 750	454	456	6 750
	Matériel de transport	460	19 289	464	466	19 289
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	1 900	484	486	1 900
	TOTAL	490	27 939	494	496	27 939

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540	2 124	542	1 375	544		546	3 499
	Matériel de transport	550	9 141	552	5 730	554		556	14 871
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	11 265	572	7 105	574		576	18 370

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme						
											19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧		
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations			590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)														591			
TOTAL										596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLENéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	10 302
Déficits imputés	983	809
Déficits reportables	984	9 493
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	9 493

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 978
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 053
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DECLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

31/12/2017

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024		160	
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.C AUTO ECOLE

ADRESSE (voie)

96 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL

95400

VILLE

ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.C AUTO ECOLE

ADRESSE (voie)

96 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL

95400

VILLE

ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.C AUTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 €

Siège Social : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville

RCS PONTOISE 803 535 665

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

30/06/2018

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31/12/2017** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dû dit exercice.

Au cours de l'exercice clos le **31/12/2017** le chiffre d'affaires s'est élevé à **64 181 € H.T.**

Le montant des traitements et salaires s'élève à **15 535 €.**

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **3 285€.**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **3 285€.**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos au **31/12/2017 : 1 979 €.**

Le résultat courant avant impôts, s'élève également à **0 €.**

Le bilan de notre société, arrêté à la date du **31 Décembre 2017** fait apparaître un bénéfice de **1 677 €.**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

REPORT A NOUVEAU : 1 677 €

Afin de nous informer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous invitons à approuver par vote le texte des résolutions proposées.

Le président



A.C AUTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 €

Siège Social : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville

RCS PONTOISE 803 535 665

PROJET ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30/06/2018

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE TRENTE JUIN A ONZE HEURES.**

Les associés de la Société **A.C AUTO ECOLE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 € divisé en 100 parts de 20 €, dont le Siège Social est : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous **RCS PONTOISE 803 535 665** se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YABAS OSANA, Président

Sont présents :

-MR YABAS OSANA

100 parts = 2 000 €

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

100 parts = 2 000 €

La majorité des parts composant le capital social étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Utilisation article 36 – pour convoquer l'assemblée générale sans délai
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président,
- Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Question diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée:

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017.
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée réglementaires ont été adressés aux associés ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **1677 €** de l'exercice de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU : 1 677 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the left.